

CIFO – Centre d’Informations et de Formalités des Organismes du bâtiment et des travaux publics

BÉNÉFICIAIRES

- Les créateurs ou futurs créateurs d’entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) de Seine-et-Marne.
- Les entreprises du BTP déjà existantes.

CONDITIONS D’OBTENTION

Il est nécessaire :

- D’exercer une activité Bâtiment et Travaux Publics.
- D’envisager ou non l’embauche de salariés.

MISSIONS

Informier les nouveaux Artisans et Entrepreneurs :

- Sur leurs obligations, responsabilités et particularités propres aux professions du Bâtiment et des Travaux Publics.
- Sur les finalités des organismes de la Maison du Bâtiment et des Travaux Publics.

Regrouper en une simple et unique démarche administrative, les différentes formalités d’inscription.

Mettre en relation les entreprises avec les services compétents de ces organismes du BTP et leur rendre visite, si nécessaire.

Remarque : Le CIFO est un service spécifique aux entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de Seine-et-Marne. Son action est gratuite.

SERVICES INSTRUCTEURS

CIFO
56, rue Eugène Delaroue
77190 DAMMARIE-LÈS-LYS

Adresse postale
BP 1901
77019 MELUN Cedex

Claudine Wielgocki
Tél. : 01 64 87 66 29
Fax : 01 64 87 66 28
cifo77@wanadoo.fr

